

Le rôle social du Clan de Nogaro prend de l'importance

Et le nombre d'adhérents augmente



Le rôle social du Clan de Nogaro prend de l'importance

Le Centre social et culturel le Clan tenait son assemblée générale le 18 mai. Le président, René Jambes et le directeur, François Deleurme, ont décrit les activités de 2107 et les perspectives 2018. Auparavant, ils ont rappelé les priorités du projet de 2015 (réactualisé en 2017) – qui a ajouté le rôle social au rôle culturel :

le pôle enfance-jeunesse,

le pôle social,

le pôle famille,

le pôle ateliers,

le pôle culture et cinéma,

le « pôle » transversal, qui est plutôt un outil pour fédérer les habitants.

Le pôle enfance-jeunesse

Dans le contrat de 4 ans avec la CAF, qui se terminait le 31 décembre 2017, la CAF subventionnait les différentes structures si celles-ci obtenaient au moins 60 % de leurs objectifs en nombre d'actes au profit des enfants (1).

Sous cet angle, l'Alae (accueil de loisirs adapté à l'école) a pulvérisé ce taux pour atteindre 86 % (à midi) et même 159 % (le mercredi). Il en a été de même pour les Loustics de l'ALSH des 6-11 ans (accueil de loisirs sans hébergement).

Pour les plus grands, le Clan a constaté en cours d'année que c'était une erreur de rassembler les 12-14 ans et les plus de 14 ans. Deux structures, au lieu d'une, ont donc été créées : l'ALSH Noname pour les 12-14 ans et l'ALSH Zados pour les 14-17 ans. Pour l'une comme pour l'autre, les résultats sont inférieurs à 60 %, sauf exception (printemps et juillet pour les Noname, été pour les Zados). Les objectifs ont été jugés – après coup – irréalistes et la CAF a accepté de les renégocier.

Pour l'avenir de l'Alae et de l'ALSH 6-11 ans, on est dans l'attente de savoir si les temps d'activité périscolaires seront ou non supprimés. Dès la décision connue, la rentrée 2018 sera préparée avec les partenaires.

Le pôle social

Sa mission est d'abord d'être à l'écoute de toute personne qui se présente. De fait, il a un grand succès. Les personnes qui viennent à l'accueil ou au point relais CAF ont de multiples questions. Le libre accès aux ordinateurs est apprécié. Un partenariat a aussi été établi avec Pôle Emploi (qui ne donne aucune subvention pour cette activité).

Le Clan espère décrocher l'installation d'une Maison des services au public.

Le pôle famille-parentalité

C'est un pôle encore balbutiant en 2017. Plusieurs actions éphémères se sont succédées. Le Clan a besoin d'un référent famille, mais les crédits nécessaires semblent difficiles à obtenir.

Les ateliers

Ils sont tous animés par des bénévoles qui viennent partager leur passion et leur compétence. L'acquisition de compétence en leur sein reste un moyen de créer du lien et non une fin. Les nouveaux ateliers éventuels sont les bienvenus. Certains ont vu le jour en 2017, comme celui de comédie musicale. Le nombre total d'utilisateurs est passé de 240 à 291. Bien que certains ateliers aient un effectif en baisse, comme « français langue étrangère », qui passe de 28 à 12 et « cuisine », de 17 à 9. En revanche, les effectifs d'anglais et d'espagnol augmentent.

Culture et cinéma

Le cinéma est bien placé pour la fréquentation, par rapport aux autres salles du Gers. Il attire du monde, car il passe des films récents. Le Clan est partenaire de la junior-association Les HalluCinés, qui choisit des films et organise des débats.

Par ailleurs, le Clan a adhéré à la Fédération du théâtre amateur. Il présente des pièces de théâtre, entièrement écrites et réalisées par l'atelier-théâtre, qui ont beaucoup de succès, comme Don Quichotte. Et des pièces d'autres auteurs, jouées par ledit atelier. Sans compter des spectacles variés de troupes extérieures.

Les comptes

Recettes : les subventions s'élèvent à 320 149 euros (317 318 en 2016), dont 212 000 de la CCBA, 64 623 de la commune de Nogaro et 27 627 euros de Pôle emploi (pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi).

S'y ajoutent 222 293 euros de prestations de services, dont cinéma 56 981, spectacles 13 539 et CAF 93 636. Le total des produits est de 608 741 euros, y compris des produits exceptionnels (subventions CAF versées avec retard).

Dépenses : le total des charges est de 592 449 euros, ce qui génère un solde positif de 16 293 euros. Les charges salariales s'élèvent à 353 739 euros.

À noter que le résultat sans produits financiers et produits exceptionnels est de - 15 869 euros (- 16 938 en 2016).

C'est ce qui conduit Jean-Louis Peres, précédent président démissionnaire du Clan, à ne pas approuver les comptes. Il conteste, notamment, dans ceux-ci, les coûts des activités, parce que, d'après lui, ils n'incorporent pas la quote-part des charges de direction, d'accueil, de comptabilité, des honoraires, « c'est-à-dire du pilotage de la structure qui est commun à toutes les activités et qui doit être comptabilisé séparément pour bénéficier de la subvention de 40 % de la CAF ». Jean-Louis Peres raisonne de la même manière pour les activités qui dépendent de plusieurs financeurs.

Par ailleurs, le Clan espère recevoir de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) l'habilitation Pava – Point d'appui à la vie associative. Cela permettrait au Clan de disposer des outils de conseil pour créer et développer des associations.

En conclusion, René Jambes rappelle que des événements importants vont avoir lieu en 2018 : le forum des associations, le Téléthon et surtout, le renouvellement du contrat avec la CAF et les 40 ans du Clan.

Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la communauté de communes, indique que l'on saura le 26 mai si les activités périscolaires et la semaine d'école actuelles sont maintenues. Si les crédits diminuent, des associations seront en difficulté. À titre expérimental, dans le Gers, on s'occupe du logement des apprentis et des saisonniers, de la mobilité des personnes âgées, alors que les impôts augmentent.

Christian Peyret, maire de Nogaro, félicite le Clan : l'éventail des activités s'enrichit, les tableaux de bord comptables sont un progrès. Le forum des associations sera fait en coopération avec le Clan et la communauté de communes.

(1) Le nombre d'actes est égal au nombre d'enfants multiplié par le nombre de jours d'ouverture multiplié par le nombre d'heures.



René Jambes ouvre l'assemblée générale avec François Deleurme



François Deleurme au micro



Jean-Louis Peres critique les comptes



6 Aurore Ertorleguy candidate au conseil d'administration



Jean-Luc Galvan, de Parlem TV, cherche des acteurs pour faire un film intergénérationnel



Élisabeth Dupuy-Mitterrand



Sylvie Fargal, expert-comptable, Patrice Dando, commissaire aux comptes, Christian Peyret et Elisabeth Dupuy-Mitterrand